

Berne, le 2 décembre 2024

## **Session d'hiver 2024 : recommandations d'AvenirSocial**

Cher·ère·s membres du Conseil des Etats,

Vous trouverez ci-dessous nos recommandations sur les objets de la session d'hiver qui concernent directement le travail social. Si vous souhaitez relire nos recommandations sur des objets précédents, suivez [ce lien](#).

AvenirSocial est l'[association professionnelle suisse du travail social](#). Nous représentons les intérêts politiques (et professionnels) des professionnel·le·s au bénéfice d'une formation tertiaire en travail social, éducation sociale, animation socioculturelle, animation communautaire, éducation de l'enfance et en maîtrise socioprofessionnelle. En tant qu'association professionnelle, nous souhaitons que les décisions politiques conduisent à plus de solidarité et de justice sociale. Nous voulons aussi donner à chaque personne les outils qui lui permettent une participation autonome à la vie sociale.

---

### **Violence et discriminations**

AvenirSocial adhère à la [Charte pour la prévention](#) publiée en 2011 et récemment révisée. La Charte, qui bénéficie d'un large soutien professionnel, demande que chaque institution dispose d'un service interne d'examen des plaintes pour la prévention des violences sexualisées et que les organisations disposent de concepts pour la prévention des abus sexuels, de la maltraitance et d'autres formes de violation de l'intégrité. Ainsi, la condamnation du « stealthing », l'intégration du harcèlement (stalking) dans le Code pénal (CP) et la pénalisation de la discrimination et de l'incitation à la haine fondées sur le sexe par l'art. 261bis du CP apporteraient un soutien institutionnel aux objectifs de la Charte. AvenirSocial recommande donc d'accepter les trois initiatives parlementaires. Nous souhaitons cependant ajouter que, parallèlement à un meilleur ancrage législatif, il est également essentiel d'allouer des ressources financières et humaines suffisantes pour l'élaboration et la mise en œuvre du travail de prévention qui en découle.

#### **23.321 – Sanctionner expressément la pratique du « stealthing »**

*Traité le 9 décembre 2024*

*Recommandation : **accepter***

#### **19.433 – Étendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits**

*Traité le 16 décembre 2024*

*Recommandation : **accepter***

#### **21.513 – 21.516, 21.522 et 21.527 – Pénaliser les appels à la haine et à la violence en raison du sexe**

*Traité le 16 décembre 2024*

*Recommandation : **accepter***

---

## Politique migratoire

Pour cette session aussi, un grand nombre d'objets concernant la politique migratoire seront traités. Nous exposons donc ci-dessous la position fondamentale d'AvenirSocial, avant d'indiquer pour chaque objet si nous recommandons de l'accepter ou de le rejeter.

Parmi les objets qui seront traités, beaucoup visent à affaiblir les droits des personnes qui ne sont pas nées en Suisse ou qui ne disposent pas de la nationalité suisse. La promotion et le respect des droits humains sont des principes fondamentaux pour les professions du travail social. Cela implique notamment de prendre en compte les besoins des personnes particulièrement vulnérables. Les personnes qui doivent parfois quitter en peu de temps leur maison et leurs proches et fuir vers un avenir inconnu sont particulièrement vulnérables. Il faut donc en prendre soin de notre mieux et de la manière la plus complète possible.

En tant qu'association professionnelle et en tant que professionnel·le·s du travail social, nous nous engageons pour une société démocratique et sociale, garante d'hospitalité, de solidarité et de respect des droits humains, pour l'égalité de droits et de traitement et contre la discrimination.

Nous rejetons les motions visant à affaiblir ou à supprimer le statut S. Nous souhaitons néanmoins faire remarquer que la guerre en Ukraine et le statut de protection S activé en réponse ont montré au public que les prestations de l'aide sociale sont généralement trop faibles. Il semble désormais évident qu'une distinction supplémentaire fondée sur le « motif de migration » est injuste. Déjà en [mars 2022](#), AvenirSocial avait signalé les inégalités de traitement des personnes ayant fui leur pays et dénoncé une discrimination. Nous sommes d'avis que toutes les personnes en détresse ont les mêmes droits, et ce indépendamment de leur statut de séjour. Le coût de la vie est le même pour toutes et tous. Nous plaçons donc en faveur d'une suppression de l'inégalité de traitement pour les personnes ayant fui leur pays et de l'alignement des différents statuts. Il est urgent de repenser le statut F et de le faire évoluer. L'aide sociale doit être suffisante à garantir la vie en Suisse pour toutes les personnes.

### **24.313 – Lutter contre les abus en supprimant le statut S pour les requérantes et requérants d'asile d'Ukraine**

*Traitée le 16 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

### **24.038 – Loi sur l'asile (Sécurité et fonctionnement des centres de la Confédération). Modification**

*Traitée le 18 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

### **24.3057 et 24.3511 – Pas de regroupement familial pour les personnes admises à titre provisoire**

*Traitée le 18 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

### **24.3035 – Adapter le statut S pour renforcer son acceptation**

*Traitée le 18 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

### **24.3456 – Statut S. Créer des incitations à l'emploi et des perspectives d'avenir**

*Traitée le 18 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

**24.3059 et 24.3498 – Systématiser l'échange des données concernant les immigrés illégaux**

*Traitée le 18 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

**24.3937 – Les décisions de renvoi doivent être exécutées plus rapidement et plus systématiquement**

*Traitée le 18 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

**24.3967 – Les criminels faisant l'objet d'une décision d'expulsion peuvent-ils rester en Suisse à leur guise?**

*Traitée le 18 décembre 2024*

*Recommandation : **rejeter***

---

Nous vous remercions de prendre en considération nos préoccupations. Nous nous tenons à votre disposition pour répondre à toute question.

Avec nos meilleures salutations,

Tobias Bockstaller  
Responsable études  
[t.bockstaller@avenirsocial.ch](mailto:t.bockstaller@avenirsocial.ch)

Annina Grob  
Co-secrétaire générale  
[a.grob@avenirsocial.ch](mailto:a.grob@avenirsocial.ch)